

UNITE DE METHANISATION A CHANU

Compte-rendu réunion lundi 4 avril 19 h 30

Invitation faite par les huit agriculteurs porteurs du projet.

Assistance : membres de l'association CVSVVE, habitants de Chanu, Villiers-en-Désœuvre, Bueil, Breuilpont et St Chéron

Remarques préalables

La réunion a eu lieu en salle des fêtes de Villiers ; le choix préalable de la Mairie comme lieu de présentation de ce projet privé étant apparu inapproprié, notre Association l'avait exigé.

Les agriculteurs ont cherché à contrôler les gens dès l'entrée ; il a fallu parlementer pour faire entrer quatre personnes de plus. Quoique directement impactés par le projet s'il était finalement réalisé, une dizaine se sont vus interdire l'accès. Ces méthodes contreviennent à l'esprit de concertation ouverte qui doit présider à ces discussions. Partout en France, des réunions publiques sont organisées avec des dizaines, voire des centaines de participants sans que cela ne tourne à l'émeute. On mesure là le manque de confiance des porteurs du projet envers les habitants et envers leur propre projet. Si ce dernier était sans faille, ils n'hésiteraient pas à le défendre devant un public nombreux.

Toutes les pièces ayant été déjà communiquées aux services concernés et l'examen entrepris par la DREAL étant limité à un examen de conformité des pièces communiquées par les porteurs du projet, les riverains ont eu à nouveau le sentiment d'être mis devant le fait accompli.

Un diaporama portant sur les principes de la méthanisation, le choix du site et les accès a été projeté. Les riverains ont saisi chaque occasion d'obtenir plus de précisions sur des arguments présentés ou de poser des questions sur des points qui n'étaient pas abordés par les présentateurs. Il est apparu d'emblée que ce diaporama faisait l'impasse sur les questions essentielles. La réunion avait pour objet de permettre aux agriculteurs de démontrer le sérieux avec lequel le projet avait été défini. La réunion a duré plus de trois heures ; de nombreuses questions ont été formulées. On en trouvera l'énoncé ci-après dans un tableau où les thématiques essentielles ont été recensées.

Le débat n'a guère permis de répondre aux appréhensions qui avaient été exprimées dans les questionnaires adressés aux promoteurs. De nouvelles appréhensions ont été approuvées à l'issue de cette présentation du projet. Le Président de la **SOCIETE ENERGIE BIO NORMANDIE** en a pris acte et a promis que d'autres réunions seront organisées pour permettre un examen approfondi des questions soulevées lors de ce premier échange. Les raisons des désaccords sont désormais connues ; c'est le premier mérite de cette présentation.

Enoncé des questions essentielles

1. D'abord, la dénaturation du site :

Un intervenant a rappelé que les implantations de type « IPEC » désignent selon la définition de la DREAL «*toute installation susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances pour la santé*» et qu'aucune installation relevant de ces nomenclatures n'avait à ce jour été implantée sur VILLIERS EN DESOEUVRE. Pourquoi CHANU ?

Les agriculteurs ont précisé que l'emplacement avait été retenu en fonction de la proximité immédiate de leurs exploitations et de la présence d'un tuyau de gaz souterrain qui permettra l'absorption immédiate de la production de méthane. Il s'agit donc de paramètres économiques propres aux exploitants. Les considérations environnementales au regard du Sentier de la découverte, des promenades et des perspectives sur la chapelle de la Commanderie et la vallée de l'Eure qui ont été développées par les riverains dès que le projet a été porté à leur connaissance, n'ont pas été abordées.

2. La surveillance du site et la sécurité publique ensuite :

Un résident de *L'Orée de Chanu* a fait valoir la nécessité d'une surveillance humaine permanente du site afin d'être assuré que des personnes mal attentionnées ne mettent le feu aux installations ou commettent des actes de vandalisme. Les agriculteurs ne l'ont guère envisagé ; des caméras en tiendront lieu. Dans ces conditions, un intervenant a fait valoir qu'aucune intervention immédiate ne pourra prévenir ces périls.

3. Le digestat ; son contenu, son transport et son épandage :

Un riverain a fait lecture du *Rapport d'information du Sénat* : «*compte tenu du pH basique du digestat, une part importante et non maîtrisable de cet azote ammoniacal est susceptible de se volatiliser sous forme de gaz ammoniac, pouvant se transformer dans l'atmosphère en protoxyde d'azote (N₂O), dont le potentiel de réchauffement global est 310 fois supérieur à celui du CO₂*». La dimension « écologique » du « bio gaz » vantée par les promoteurs du projet, paraît dans ces conditions sujette à caution.

Les agriculteurs ont reconnu de surcroît que cette substance est « *volatile* ». L'inquiétude des riverains qui habitent à côté des voies d'accès où ces matières seront transportées, paraît sous ce regard justifiée ; c'est **une question de santé publique** sur laquelle les mairies des communes de transit devraient se prononcer explicitement.

Les porteurs du projet n'ont pas répondu ; ils ont simplement précisé que **ces déchets (des déchets de déchets en réalité) seront enfouis dans le sol par des prestataires**

extérieurs. Les préoccupations ont été accrues pour ces deux motifs puisque les voies de recours juridictionnelles ne pourraient être entreprises sur les agriculteurs eux-mêmes à raison des périls qui en résulteront lors du transport et de l'épandage de ces matières volatiles.

“Il sera enfoui dans le sol sur nos fermes”, dit un autre agriculteur. Comme si les gens n'étaient pas en droit d'en être informés, comme s'il était possible au propriétaire de la terre d'en disposer à sa guise. Cette préoccupation des riverains paraît bien fondée car de nombreuses expertises ont démontré que le digestat pourrait rendre les sols infertiles.

4. Les accès :

Les promoteurs ont précisé que l'acheminement des déchets et le transport du digestat à répandre dans les champs, sera entrepris à partir de cinq points d'accès. Ces clarifications étaient bienvenues. On ne manquera pas de s'interroger sur l'état desdits chemins dès lors qu'ils seront utilisés par des véhicules transportant d'aussi lourdes charges.

Il est apparu en outre que la rue de la Commanderie dont la dangerosité est connue, serait bien utilisée pour l'acheminement des intrants malgré les préventions formulées par la mairie.

5. L'enfouissement des installations et les contraintes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Les installations seront enterrées de 3 mètres. Des problèmes spécifiques en résultent ; les infiltrations occasionnées par les effets de corrosion ; la proximité éventuelle de la nappe. Ces questions n'ont pu être abordées. Il n'apparaît au surplus guère possible que cet enfouissement -3 mètres seulement- suffise à rendre ces installations invisibles de la route départementale comme le prévoit le PLU. Les agriculteurs ont en effet précisé qu'elles sont hautes de 12 m.

M. MOULARD a précisé que des arbres seront plantés en sorte que les cuves ne soient pas visibles de la route. En tout cas, les promeneurs qui empruntent le Sentier de la Découverte, les verront toujours. Le site sera détruit, déclare une participante à l'issue de la réunion. Les installations seront bien visibles depuis les fenêtres des dernières maisons de l'Orée de Chanu.

6. La santé publique et les études d'impact :

Les assurances données par M. GAMBIER sur l'impact environnemental et la dangerosité des installations, sont apparues également insuffisantes. Il s'est vu contraint de le reconnaître :

“nous n'avons pas fait les études”

Et il a invité l'assistance à lire les publications de l'INRAE.

Or, comme le rapport du sénateur SALMON, les publications de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement ne permettent guère d'être rassurés ; tant d'interrogations subsistent.

Il conviendrait par suite de réaliser *in situ* **des études d'impact** précises.

7. Les valeurs patrimoniales :

Au milieu de ces démonstrations, une habitante de *l'Orée de Chanu* est intervenue en lisant un papier "très personnel". Ses appréhensions exprimaient parfaitement le ressenti de la salle : d'où les applaudissements nourris. A ce titre, l'indemnisation des préjudices occasionnés par les pertes de valeur des maisons qui constituent parfois pour l'essentiel le résultat d'une vie de travail a été demandée.

Les promoteurs n'y ont guère prêté attention. M. LANDAIS a même cru bon de récuser cette demande au motif que -citons- :

"La proximité des aéroports ne fait pas baisser le prix des maisons avoisinantes."
(sic !).

Il est pourtant avéré que ces maisons ne peuvent plus être vendues ; la perte d'opportunité est dès lors de 100 %. La désinvolture de cette réponse a heurté l'assistance.

8. Les fouilles :

Il a été admis en revanche que des fouilles soient entreprises pour savoir si des témoignages archéologiques y figurent comme cela avait été décelé lors d'excavations entreprises par les Bâtiments de France en 2017 dans le cadre de travaux de pose d'une conduite d'assainissement entre Bueil et Chanu. Ces travaux ordonnés par *SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION* avaient fait apparaître des sépultures datées de l'époque franque.

Annexe : Exposé récapitulatif des arguments invoqué

Sujets abordés	Leurs arguments	Nos questions, nos remarques
<p>Constitution de l'équipe dirigeante</p>	<p>Huit agriculteurs (sur 1 560 hectares) dont certains ont un label bio et qui souhaitent diversifier et sécuriser leur activité. Ils interviennent tous à parts égales.</p> <p>Leur projet doit leur permettre de produire plus et mieux, notamment sans utiliser d'engrais chimiques.</p>	<p>A la question portant sur la décision d'abandon du projet par un agriculteur de Ménerville, il a été dit qu'il s'agissait d'un problème de distance.</p> <p>Quel engagement nous sera donné que les agriculteurs n'élargiront pas leur partenariat ? Aucune réponse claire.</p>
<p>Nature des déchets traités</p>	<p>Les déchets ne seront que verts pour préserver le label bio.</p> <p>Il est « envisagé » de traiter les tontes des riverains sur une zone annexe de stockage mais rien n'est sûr pour l'instant.</p> <p>Il est « envisagé » de consulter les riverains - via la Mairie – sur l'intérêt de la gestion des déchets verts des particuliers.</p>	<p>L'ajout de lactosérum indique que la gestion du seul « vert » n'en est pas une. Le lactosérum permet d'accélérer la fermentation, or il s'agit d'une matière animale, premier coup de canif au label « vert ».</p> <p>La Mairie n'a pas cru bon de consulter les riverains en amont sur le projet d'usine, nous ne voyons pas pourquoi le Conseil Municipal consulterait ces mêmes riverains sur ce possible projet de zone de gestion des déchets verts. Dans un passé récent, aucune consultation n'a été faite sur la fin de la collecte des encombrants, aucune consultation n'a été faite non plus sur la fin du conteneur à bouteilles de Chanu...</p>
<p>Création d'emplois</p>	<p>Les promoteurs « envisagent » de créer un ou deux postes pour la maintenance du site.</p>	<p>Sur le niveau d'études requis, sur les horaires de présence, nous n'avons pas eu de réponses. La sous-traitance n'est pas de la création d'emplois.</p>

	<p>Il sera fait appel à des prestataires extérieurs pour « l'épandage » du digestat.</p>	<p>Vers qui devront être dirigés les recours en ce qui concerne les nuisances engendrées par le passage des engins, les odeurs du digestat, les risques encourus par les nappes phréatiques et les sources. La mairie dira qu'elle n'est pas responsable ; les promoteurs invoqueront la responsabilité des prestataires et les prestataires celle des agriculteurs.</p>
<p>Epandage du digestat</p>	<p>Sans que les raisons en aient été précisées, il a été précisé que cette substance serait « enfouie » dans les sols.</p>	<p>L'enfouissement contrevient à la définition même de l'épandage. Les gens se sont interrogés sur la nécessité de l'enfouissement de substances réputées fertilisantes.</p>
<p>Gestion des risques</p>	<p>Les promoteurs invoquent les contrôles qu'ils devront subir très régulièrement du fait de la nature ICPE de leur dossier. Ils devront rendre des comptes à la DREAL, ce qui devrait suffire à nous rassurer.</p> <p>Leur dossier est encore en cours d'instruction du fait de l'absence de certaines pièces.</p> <p>Ils doivent recevoir une formation car ils sont agriculteurs avant d'être producteurs de gaz. Très souvent, l'argumentation s'arrête en cours de route ; ils</p>	<p>Pourquoi n'est-il pas possible d'avoir accès aux études de dangers requises dans ce genre de projet ? Pas de réponse claire. Les gens ont été surpris par l'imprécision de certaines réponses. Il semble que les expertises n'aient en réalité pas été faites. Ce sentiment est justifié par la réponse d'un agriculteur : "nous n'avons pas effectué les études".</p> <p>Quelles sont les pièces manquantes ? Pas de réponse. Quel cabinet d'expertise est intervenu ? Pas de réponse.</p> <p>Si la liberté d'entreprendre autorise à prendre des risques, elle s'arrête quand est remise en cause la sécurité du plus grand nombre. Il est également loisible de s'interroger sur le respect de directives ATEX</p>

	prétendent qu'elle est « trop technique ».	(ATmospheres EXplosives) en ce qui concerne la protection des travailleurs et plus généralement des promeneurs qui empruntent le Sentier de la Découverte mitoyen.
Dimensions	6 hectares 3 cuves pour 18 000 T à gérer par an Zone de stockage : matière en attente – sur 110 jours maximum - d'être consommée par les cuves	Quelle surface exacte sera artificialisée ? Pas de réponse claire. Quelle pression exacte ? M. Gambier se trompe dans le calcul des bars.
Odeurs	Les promoteurs s'en tiennent au même argument répété en boucle : le site ne sentira pas, nous ne serons pas plus gênés par le site que par le lisier (sic).	Si les cuves sont hermétiques, la zone de stockage ne l'est pas. Les matières stockées ne sentiront pas ? Pas de réponse claire. Le transport des matières par camion ne provoquera aucune nuisance olfactive ? La réponse est apparue cynique : nous supportons le transport de lisier chaque année, nous serons capables de supporter ces nouveaux transports. Quels tests olfactifs ont déjà été réalisés ? Pas de réponse claire.
Transport	700 camions de 30 tonnes environ : entre 18 000 et 21 000 tonnes par an	Quelles conséquences sur les routes, sur les chemins ? Quels dédommagements pour routes défoncées, bas-côtés abîmés ?

	Les promoteurs assurent que rien ne changera en matière de fréquence du trafic	Plus de camions sans plus de conséquences sur les riverains ? L'argument est jugé spécieux.
Gaz	Espace réglementé comme SEVESO Production de gaz subventionné Contrat de maintenance sur 15 ans Engagement ICPE de remise en état en cas de dépôt de bilan	Quel personnel, quelle formation ? A ce jour, les promoteurs du projet n'ont reçu aucune vraie formation !!!
Communication	MM. Moulard et Landais défendent leur méthode à savoir les réunions en petits groupes pour éviter les tensions trop fortes. M. Gambier reconnaît les erreurs de communication.	Nous rappelons le choix fait de notre première réunion pour faire le point entre nous et non pour les exclure. Nous rappelons leur refus de participer à la réunion qui avait été organisée en accord avec la mairie pour leur permettre de répondre aux inquiétudes des riverains. Cette réunion n'a pas encore pu être organisée. Nous rappelons les méthodes d'entrisme de personnes qui leur sont favorables lors de précédentes réunions, sur la Page Facebook, dans les groupes Villiers et Bueil.
Futur	Les agriculteurs considèrent que leur projet est forcément bon pour la commune. M. Moulard rappelle son ancrage familial. M. Gambier évoque la difficulté à monter des projets qui satisfassent tout le monde.	Nous les avons interrogés pour savoir quel plan B a été envisagé du fait de l'opposition frontale des riverains de Chanu, des membres du Collectif (894 à ce jour), des membres de l'association CVSVVE. Aucune réponse n'a été donnée à cette question. Les riverains se sont élevés contre le choix de Chanu, devenu

		<p>avec le temps lieu de relégation où aucun investissement bénéfique n'a été réalisé récemment : ni le tout-à-l'égout, ni l'enfouissement des câbles, ni la sécurisation de la rue principale.</p> <p>Il importe que ce projet soit réalisé là où il pourra être soutenu par une majorité de consensus.</p>
--	--	--